

COMMUNE
DE
LE GUE D'ALLERE
PLAN LOCAL D'URBANISME

-3-
PLAN DE ZONAGE

1 / 2 000 BOURG

REVISION

P.O.S	PRESCRIT	PROJET ARRETE	PUBLIE	APPROUVE
Elaboration	13.06.1984	19.05.1987	28.08.1987	28.01.1988 F 3 FEV. 2006
Révision	02.07.1997	03.06.2005		_____
Modification				26.01.1990

Vu pour être annexé à la décision municipale
en date de ce jour Le MAIRE

CRÉTET Jean-François



Etudié par Gérard TOURNIER - 26, Avenue de la Libération
Géomètre Expert - 17700 SURGERES - Tel. : 05.46.07.02.99

Légende :

Zone U : Zone urbaine

Ua : Zone d'urbanisation dense

Ub : zone d'urbanisation récente

Ue : zone d'activité artisanales et commerciales

Zone AU : Zone à urbaniser

AU : secteur d'habitat à urbaniser à court terme

1AU : secteur d'habitat à urbaniser à moyen et long terme

AUx : secteur d'activités à urbaniser à court terme

AUxa : sous-secteur d'activités pour bureaux et services

AUL : zone réservée aux activités publiques

Zone A : Zone agricole

A : secteur agricole

As : zone destinée au lagunage

Zone N : Zone naturelle

i : zone inondable - zone inconstructible

Nh : zone habitat isolé

Np : zone pour plan d'eau

- Site archéologique
- Limite de zone
- ▨ Emplacement réservé
- ▤ Espace boisé classé
- Haie à protéger
- ERn Numéro d'emplacement réservé
- Bâtiment agricole abritant des animaux (en janvier 2006)

